

Travailleurs étrangers et mobilité sociale en Suisse

Autor(en): **Girod, Roger**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **24 (1966)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-136040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Travailleurs étrangers et mobilité sociale en Suisse ¹

Roger Girod

professeur à l'Université de Genève

La présence en Suisse d'environ 1 million d'étrangers, dont 800.000 exercent une profession (ce qui fait que, par rapport à une population active de quelque 2,5 millions de personnes, un travailleur sur trois à peu près est étranger), influe de toute évidence sur les courants de mobilité sociale propre à la population helvétique. Cette relation est même probablement l'aspect fondamental du phénomène, le côté sous lequel il se révèle dans ses conséquences les plus profondes. A la limite, en effet, comme certains le craignent, les Suisses pourraient devenir un peuple de cadres ayant à leur service une main-d'œuvre sans droits politiques, vouée aux fonctions les plus défavorisées, et victime d'une ségrégation plus ou moins poussée, ce qui serait l'équivalent d'une situation coloniale, à cette différence que les autochtones seraient les dominants et les immigrés les asservis. Nous essayerons de voir dans quelle mesure les faits évoluent réellement dans ce sens.

Nombre de travailleurs étrangers venus en Suisse, ne séjournent que temporairement dans ce pays, et retournent ensuite chez eux, où leur situation, après leur expédition helvétique, est sans doute souvent différente de ce qu'elle était avant. Le rapport entre migration et mobilité sociale serait donc, en l'occurrence, à étudier dans deux contextes: celui du pays d'accueil et celui du pays d'origine. Je devrais, dans ce qui suit, me borner au premier de ces deux problèmes (incidence des migrations de travailleurs sur la mobilité sociale en Suisse), et encore, les données qui existent à son sujet sont si rares et si partielles que je ne pourrai guère l'examiner que sous un ou deux de ses aspects. Le second problème (incidences dans le pays d'émigration) sera seulement évoqué.

Une première section passera rapidement en revue les constatations principales des auteurs qui ont étudié, plus ou moins complètement et plus ou moins directement, l'interaction des migrations et de la mobilité sociale. En confrontant le cas suisse aux schémas qui se dégagent de ces travaux, nous saisissons sans doute plus aisément sa véritable nature.

1. Le rapport migration-mobilité dans la littérature spécialisée

Les divers auteurs qui se sont occupés de cette question proposent en somme deux schémas d'interprétation. Le premier, que j'appellerai le schéma traditionnel, est même finalement à peu près le seul à être utilisé. Le second est apparu dans un travail récent, relatif au peuplement de Paris. Les deux modèles d'interprétation s'appliquent plus particulièrement aux migrations à destination des grands centres urbains.

¹ Ce travail a été rédigé à l'intention du Colloque sur les migrations de travailleurs en Europe (12-15 octobre 1965, Genève), organisé par l'Institut international d'études sociales.

Le schéma traditionnel est déjà présent chez les penseurs sociaux du XIX^e siècle, plus particulièrement dans leurs analyses du paupérisme. Ce fléau atteint notamment les populations que le développement du capitalisme concentre dans les centres industriels et commerciaux, après les avoir privées des moyens de subsistance qu'elles trouvaient dans les campagnes, où elles vivaient auparavant. Les conditions de vie des masses urbaines paupérisées ont fait l'objet des premières grandes enquêtes sociales systématiques, de Villermé à Booth. Il y a une filiation certaine entre ces enquêtes et la sociologie urbaine telle qu'elle se présente aux États-Unis à l'époque de Park et de Burgess. Les études de communautés du type de celles de Warner prolongent cette tradition en la perfectionnant. Elles mettent l'accent sur le fait que les chances de promotion sociale des immigrés et de leurs descendants, même après plusieurs générations, varient systématiquement selon leur origine « ethnique » du fait des pratiques de discrimination. Des travaux européens concernant, par exemple, l'assimilation des Polonais ou des Italiens en France et en Belgique, même celle des travailleurs andalous ou castillans en Catalogne¹, etc., ont fait ressortir des phénomènes très semblables.

Les recherches des spécialistes de la mobilité sociale ont apporté certains éléments supplémentaires. Elles précisent différents aspects des phénomènes dont il vient d'être question, mais sans sortir, pour le principal, de la perspective du schéma traditionnel. Ces travaux indiquent en effet que l'immigration fait affluer vers les pôles de développement économique, une masse prolétarienne — généralement du pays, mais dans une certaine mesure aussi étrangère — qui vient occuper les positions sociales les moins enviables, délaissées par la population formée sur place. Des travaux réalisés dans certaines métropoles de pays à haut niveau de vie² ont abouti à des conclusions de ce genre, aussi bien que des enquêtes portant sur la population des « bidonvilles » d'agglomération du tiers monde³. A ces migrants qui entrent par le bas dans le système social des centres industriels s'ajoute un certain contingent de nouveaux venus plus qualifiés qui occupent des positions meilleures.

Dans un ouvrage qui fait le bilan des connaissances accumulées par la sociologie de la mobilité sociale, Lipset et Bendix résument ainsi les faits: « Les grandes villes attirent deux genres de migrants, en provenance des zones rurales et des villes plus petites: une masse, largement majoritaire, qui vient occuper des places situées au bas de l'échelle sociale, et rend ainsi possible la promotion des gens nés dans les métropoles, et une minorité de personnes ayant une bonne formation, qui entrent en compétition avec les groupes correspondants de la population née dans les grandes villes, pour les positions dominantes ». Les « métropolitains de naissance » sont stimulés dès leur jeune âge par le milieu, mieux instruits en moyenne, plus avertis des possibilités qu'offre le système des professions, plus ambitieux⁴.

A leur tour, les enfants des travailleurs qui sont venus grossir le prolétariat des grands centres dans ces conditions, bénéficieront, dans la moyenne des cas, de l'impulsion que procure ce milieu d'existence.

¹ J. MALUQUER SOSTRES: *L'assimilation des immigrés en Catalogne*, Genève, 1963, 158 p.

² G. BOALT: *Social Mobility in Stockholm*, Actes du Congrès mondial de sociologie de 1963, Association internationale de Sociologie, Section 1, Vol. I.

³ PHILIP M. HAUSER: *L'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient*, 1957; *L'urbanisation en Amérique latine*, 1963, Unesco.

⁴ S. M. LIPSET et R. BENDIX: *Social Mobility in industrial Society*, 1959, p. 209 et 225.

Ajoutons que, pour les individus qui parviennent à s'élever au-dessus des fonctions les moins qualifiées, la fréquence des changements de résidence semble être un facteur de mobilité sociale ascendante ¹.

Le second schéma d'interprétation s'applique à des courants migratoires qui mettent en présence une population migrante et une population d'accueil que rien ne sépare du point de vue de l'origine et de la culture (même nationalité, même langue, même manière d'être, en dehors de différences plutôt superficielles auxquelles aucune signification péjorative n'est attribuée), qu'aucun préjugé grave ne dresse l'une contre l'autre et qui se répartissent à peu de choses près de la même façon du point de vue des catégories socio-professionnelles. C'est un cas de ce genre qu'a analysé M. Guy Pourcher dans un travail sur les Français de province venus s'installer à Paris au cours des dernières décennies. Selon l'auteur, ces immigrants constituent une sélection par rapport à leur milieu d'origine (plus instruits en moyenne, sans doute aussi plus ambitieux et plus confiants en leurs moyens). Dès leur premier poste à Paris, un cinquième environ de ces migrants accèdent à une position professionnelle plus élevée que celle qu'ils avaient en province. La proportion de ceux qui occupent au contraire une position moins favorable à leurs débuts à Paris qu'à leur départ de la province est de l'ordre de 10 %. Au total, dès leur premier emploi à Paris, les migrants se répartissent à peu près comme la population parisienne, du point de vue socio-professionnel (29 % de cadres, de personnes à leur compte et de membres des professions libérales, parmi les migrants classés selon le premier emploi à Paris, 31 % dans la population active parisienne; 46 % d'ouvriers du secteur privé dans le premier groupe, 45 % dans le second, etc.). Ensuite, la carrière des nouveaux venus se déroule exactement comme celle des Parisiens de naissance. « Dans l'ensemble, déclare l'auteur, les migrants accèdent donc dès leur arrivée à Paris à des situations mieux situées dans l'échelle sociale que celles qu'ils auraient pu trouver en province. Puis leur vie professionnelle se déroule sensiblement de la même manière que celle des Parisiens » ². C'est précisément cette possibilité de promotion qui attire la plupart de ces migrants vers Paris, à en juger par les observations de M. Pourcher sur leurs motivations. Subjectivement et objectivement, il s'agit donc d'un mouvement géographique qui est solidaire d'un phénomène d'ascension sociale.

Dans leur grande majorité, ces immigrants n'envisagent pas de retourner en province avant l'âge de la retraite. Mais environ la moitié pensent qu'à ce moment ils pourraient quitter Paris pour la province. Il s'agit là, par conséquent, d'une migration en partie définitive, en partie étendue seulement à la vie de travail, mais de toute façon durable.

L'analyse de M. Pourcher, il est vrai, laisse de côté les étrangers (y compris les Algériens). De plus, l'échantillon est tiré des registres électoraux parisiens. Or, M. Pourcher indique que 20 % à peu près des citoyens français ne figurent pas sur les registres de ce genre, dans la région parisienne, par suite de circonstances diverses. Il est vraisemblable que ce groupe comprend beaucoup de migrants temporaires, et d'autres, qui sont installés à Paris à titre plus ou moins définitif, mais appartiennent au sous-prolétariat et aux catégories sociales de l'espèce marginale. En outre, parmi les personnes comprises dans l'échantillon mais qui ne purent être interrogées, M. Pourcher le signale très honnêtement afin d'éviter des erreurs d'interprétation à son lecteur, figurent en particulier les migrants qui n'avaient séjourné que peu de temps à Paris, tout en s'étant fait inscrire dans les registres

¹ LIPSET et BENDIX: *op. cit.*, p. 160. Egalement: K. SVALASTOGA: *Prestige, Class and Mobility*, Copenhagen, 1959, p. 394.

² GUY POURCHER: *Le peuplement de Paris*, 1964, p. 205.

électoraux. Si ces catégories de Français avaient été observées plus complètement, et si les immigrés étrangers avaient été couverts par l'enquête, la proportion des travailleurs des groupes les moins favorisés aurait été plus forte, ce qui fait que la différence entre le schéma parisien et le schéma traditionnel aurait été atténuée.

D'une façon générale, du moins dans les travaux que je connais, les effets des migrations temporaires ne sont pour ainsi dire pas pris en considération. L'attention des auteurs demeure fixée sur les courants migratoires qui correspondent à une transplantation définitive (de groupes généralement très pauvres) dans un nouveau milieu d'existence. Pourtant, aux Etats-Unis, et également en Europe, de nombreux mouvements migratoires sont temporaires. Ils font circuler en particulier des jeunes d'une région à l'autre. Dans une note très intéressante, M. A. Chatelain a montré combien les classifications habituelles sont insuffisantes pour l'analyse de ce type de mouvements, et d'autres, plus ou moins analogues. Ces classifications se ramènent finalement à une seule, celle qui consiste à distinguer migrations intérieures et internationales. Cela a le double désavantage, dit-il, de masquer la similitude de beaucoup de courants internes et internationaux et de laisser dans l'ombre tout ce qui sépare différentes espèces de phénomènes migratoires. Ces différences ressortiraient infiniment mieux, pense A. Chatelain, si l'on accordait davantage d'importance à une classification des courants qui mettrait l'accent sur la durée de la migration: des migrations alternantes quotidiennes aux migrations définitives, en passant par les migrations saisonnières, les migrations polyannuelles (séjour de travail de plusieurs années, puis retour, comme dans le cas de nombreux Nord-Africains), les migrations viagères (déplacement pour toute la durée de la vie de travail, puis retour au terroir d'origine pour la retraite), les migrations de retraités (nouvelle installation à l'âge de la retraite, mais pas dans la région d'origine: cas des retraités nés dans le Nord et qui vont finir leurs jours au Midi, par exemple), etc.¹.

A ces migrations de travail s'ajoutent les migrations de loisir. Les deux sont souvent interdépendantes: retours périodiques du migrant viager vers la maison qu'il conserve dans sa terre d'origine, voyages de prise de contact qui précèdent un séjour de travail de quelque durée, travaux temporaires accomplis pendant les vacances, etc. Les migrations liées à l'apprentissage et au perfectionnement (stages de formation à l'extérieur, formellement organisés ou non organisés) et les migrations liées aux études sont importantes aussi et sont liées de plus d'une façon aux migrations de travail (dont les séjours d'apprentissage et de perfectionnement font d'ailleurs partie intégrante) et à la mobilité sociale. Les progrès des moyens de transport, l'élévation des niveaux de vie (qui permet aux travailleurs de réserver une part de leur revenu aux voyages, à l'entretien de la maison natale, etc.), les bourses d'études, le développement des services d'apprentissage, l'action des mouvements de jeunesse, la multiplication des organisations économiques (trusts, etc.) supra-régionales et supra-nationales avec les déplacements professionnels que cela implique (un peu comparables à la circulation des militaires de carrière, d'une garnison à l'autre) sont autant de facteurs qui favorisent des mouvements qui n'ont pas grand-chose de commun avec la migration au sens traditionnel. Sorokin a déjà souligné que la civilisation moderne serait caractérisée par une sorte de résurgence du nomadisme. Les autocaravanes seraient, disait-il, le symbole de cette civilisation².

¹ A. CHATELAIN: « Les migrations de la population », *Revue économique*, janvier 1963, p. 1-17.

² P. A. SOROKIN: *Social and cultural mobility*, réédition de 1959, p. 381. Même auteur: *Society, culture and personality*, réédition de 1962, p. 408.

Dans le cas de la Suisse, certains mouvements temporaires sont même, de loin, les principaux. Il résulte de là, nous n'allons pas tarder à le voir, qu'aucun des deux modèles d'interprétation dont il a été question plus haut n'est directement applicable à ce cas.

2. Migrations internes en Suisse

Le flux des travailleurs étrangers s'ajoute en Suisse à des mouvements migratoires internes fort importants. Les caractéristiques du premier de ces phénomènes apparaissent plus clairement lorsqu'on le compare au second ¹.

Kurt B. Mayer a analysé les migrations internes propres à la Suisse et a montré que ces mouvements sont de nature très diverse et ne se ramènent nullement à un courant migratoire dirigé vers quelques centres importants. Au contraire, ils se composent aussi de flux allant vers les petites villes, de la ville vers la campagne, etc. Cependant, le bilan de toutes ces migrations se traduit par une différence nette en faveur des zones à développement économique particulièrement fort, spécialement des plus grandes agglomérations. Le taux de natalité de celles-ci implique en effet que leur croissance démographique est assurée essentiellement par les migrations.

La mobilité géographique de la population de la Suisse est liée à l'expansion des secteurs secondaire et tertiaire et au rétrécissement du secteur primaire. Mais elle reflète de nombreuses autres migrations professionnelles (apprentissage, métiers saisonniers, notamment) ².

L'auteur se fondait sur des statistiques qui n'allaient pas au delà des années 1940-1950. Depuis lors, les mouvements migratoires internes se sont encore accentués, à en juger d'après le pourcentage des Suisses nés dans la commune où ils résidaient lors des recensements: 45,4 % en 1941, 45,4 % également en 1950, 41,7 % en 1960 ³.

Cependant, pareilles données ne disent pas tout. La situation enregistrée à un moment donné résulte de la balance de mouvements de sortie et d'entrée très nombreux. K. B. Mayer, à ce propos, fournit des renseignements précieux. Ceux-ci révèlent en particulier qu'en moyenne, par année, environ 8 habitants sur 100 transportent leur domicile d'une commune à une autre. A ce rythme, écrit-il, il faudrait « environ 12-15 ans pour opérer une rotation complète de l'équivalent du total de la population de la Suisse » ⁴. Bien entendu, une partie de la population est stable et c'est l'autre partie qui engendre tous les mouvements enregistrés, selon des fréquences qui varient avec l'âge, le sexe, la profession, etc.

A la mobilité géographique avec changement de domicile devrait être ajoutée celle qui consiste en mouvements à partir d'un lieu de résidence donné: mouvements alternants journaliers d'un grand nombre de travailleurs qui se rendent le matin dans des entreprises

¹ Un travail plus complet devrait également couvrir l'émigration suisse à l'étranger. Environ 150.000 citoyens suisses vivent à l'étranger. La proportion des cols blancs et des travailleurs très qualifiés parmi les émigrés suisses tend à s'accroître, semble-t-il. Il s'agit très souvent de migrations temporaires. Bien que cela n'ait jamais été déterminé rigoureusement, il est notoire que beaucoup de Suisses vont « accumuler de l'expérience à l'étranger puis reviennent chez eux pour appliquer les connaissances ainsi acquises dans des fonctions qui comportent des responsabilités. » MAYER, *op. cit.*, p. 214.

² K. B. MAYER: *The population of Switzerland*, Columbia University Press, New York, 1952, p. 259 et suiv.

³ *Annuaire statistique de la Suisse* 1964, p. 42.

⁴ *Op. cit.*, 266.

souvent fort éloignées de leur domicile et en reviennent le soir, séjours de travail de quelques semaines ou de quelques mois en dehors du lieu habituel de domicile, stages de perfectionnement, etc. Le fait que l'économie helvétique n'est pas concentrée seulement en une ou deux régions, mais au contraire très dispersée, favorise ces mouvements. Les habitants de telle vallée de montagne desservie par un chemin de fer ou par une ligne de cars, ou les habitants d'un bourg de la plaine, par exemple, peuvent trouver d'assez nombreuses possibilités de travail dans un rayon relativement vaste, à condition de faire un trajet de 10, 15, 20 km. Il suffit de constater l'affluence aux heures de pointe dans les gares et aux endroits d'où partent les cars pour se persuader que ces possibilités sont largement mises à profit. J'ai évoqué pour le moment les transports publics seulement. Il convient d'ajouter que les véhicules privés sont de plus en plus répandus et que beaucoup de travailleurs s'en servent pour des déplacements professionnels. Pour toutes ces raisons, les travailleurs — de toutes les catégories — sont de moins en moins liés à un marché du travail circonscrit par des limites géographiques étroites. Ils ont la possibilité de rayonner assez loin, sans même changer de lieu de domicile, pour rechercher des emplois qui leur conviennent ¹.

Quelle différence sous ce rapport, entre, par exemple, un ouvrier d'hier, habitant quelque commune rurale de Suisse, confiné aux emplois offerts par les entreprises du voisinage immédiat, ou, éventuellement, par les entreprises des localités desservies par la ligne de tram ou de chemin de fer la plus proche, et son descendant actuel, pourvu, sinon d'une voiture, du moins d'une motocyclette ou d'un vélomoteur ².

Au total, la mobilité géographique interne, sous toutes ses formes, est très considérable en Suisse.

Afin d'indiquer la structure de l'un au moins des courants — le principal, celui qui explique la croissance de la population suisse des villes — que comporte ce phénomène, j'ai relevé dans la colonne de gauche des tableaux I à III des renseignements se rapportant aux immigrés suisses venus s'installer dans le canton de Genève et dans la ville de Zurich ³ au cours de l'année 1963 en provenance des autres cantons suisses ou de l'étranger. Il s'agit donc, au sens strict, du courant migratoire national plutôt qu'interne. Les deux phénomènes, cependant, se confondent en grande partie.

¹ D'après des observations remontant à 1957-58, les ouvriers de la métallurgie (ouvriers suisses seulement) avaient la distance suivante à parcourir pour se rendre à leur travail: 0-1,9 km., 45 %; 2-4,9 km., 28 %; 5-19,9 km., 17 %; 20 km. et plus, 3 %; sans réponse, 7 %. Se rapporte à l'ensemble de la Suisse (sauf le Tessin). (*Une enquête sur le niveau de vie des ouvriers de l'industrie des machines et métaux et de l'horlogerie*, par E. HUG, Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, Berne, 1961, p. 50.)

² Ce dernier engin est à la portée des budgets modestes. Quant aux automobiles, à Genève, environ la moitié des familles ouvrières en possèdent une, à l'heure actuelle, d'après certaines observations récentes (Archives du centre de recherches sociologiques de Genève).

³ Y compris quartiers extérieurs, tels qu'Érlikon, Altstetten, etc. En tout, environ 440.000 habitants en 1960. L'agglomération zurichoise comprend encore une ceinture de communes parvenues à des degrés variés d'urbanisation et qui groupaient, en 1960, quelque 200.000 habitants. Le canton comptait à la même date un peu plus de 950.000 habitants.

TABLEAU I. *Quelques caractéristiques démographiques et professionnelles des Suisses et des étrangers ayant immigré dans le canton de Genève en 1963, en provenance du reste de la Suisse ou de l'étranger, et comparaisons avec l'ensemble de la population de ce canton ¹, en pour-cent*

Sexe	Immigrés		Population totale de Genève (canton)
	Suisses	Etrangers	
Hommes	42,1	67,7	47,0
Femmes	57,9	32,3	53,0
Total (= 100 %)	9.637	31.610	283.056 ²
<i>Activité :</i>			
Exerçant une profession	68,1	81,4	52,8
Sans activité économique	31,9	18,6	47,2
Total (= 100 %)	9.637	31.610	2 59.234 ³
Situation socio-professionnelle après installation à Genève (personnes exerçant une profession):			
Activités de type dirigeant ⁴	12,0	6,9	19,0
Employés	42,2	7,8	31,2
« Non-manuels » en tout	54,2	14,7	50,2
Ouvriers et manœuvres I ⁵	12,2	7,6	19,5
Ouvriers et manœuvres II ⁶	7,9	60,3	20,0
Personnel d'hôtel et de maison	25,7	17,4	8,0
« Manuels » en tout	45,8	85,3	49,8 ⁶
Total (= 100 %)	6.566	25.731	136.990

¹ Selon *Annuaire statistique genevois 1963*. La classification socio-professionnelle des immigrés et celle de la population active ne correspondent entre elles qu'approximativement.

² En 1963.

³ En 1960.

⁴ Pour les immigrés, fonctionnaires internationaux, commerçants et activités analogues, cadres et dirigeants du tableau II. Pour la population active, personnes à leur compte, membres coopérants de leur famille, directeurs, employés supérieurs.

⁵ Voir note tableau II.

⁶ Y compris les apprentis manuels (2,3 %) du total de la population active qui ne peuvent être classés en apprentis des métiers ouvriers I ou II et apprentis de l'hôtellerie.

L'annuaire statistique zurichois permet de constater, par exemple, que sur les 22.844 Suisses venus s'installer à Zurich (ville) en 1963, de notre tableau III, 19.959 provenaient de Suisse (dont 5933 du canton de Zurich, ville de Zurich non comprise), et 2870 de l'étranger. Les 32.227 étrangers du même tableau provenaient dans 7340 cas de Suisse (dont 4183 du canton de Zurich, ville de Zurich non comprise), et dans 24.878 cas de l'étranger.

Relevons encore au titre des indices de l'intensité du va-et-vient de la population suisse dans les frontières du pays, que le nombre des Suisses ayant quitté le canton de Genève en 1963 pour aller s'installer ailleurs a été de 8163, ce qui laisse, par rapport aux 9637 immigrés suisses du tableau I, un gain de 1474 nationaux. En ce qui concerne la ville de Zurich,

TABLEAU II. *Suisses et étrangers ayant immigré dans le canton de Genève en 1963, en provenance du reste de la Suisse ou de l'étranger, selon la situation socio-professionnelle après l'installation à Genève. Personnes actives seulement. Nombres absolus*¹.

	Suisses	Etrangers	Ensemble
<i>Situation socio-professionnelle</i>			
Fonctionnaires internationaux	20	513	533
Commerçants à leur compte et activités analogues	34	4	38
Cadres et dirigeants ²	734	1.257	1.991
Employés	2.773	2.012	4.785
Ouvriers et manœuvres I ³	803	1.960	2.763
Ouvriers et manœuvres II ⁴	519	15.512	16.031
Personnel d'hôtel et assimilés	309	2.243	2.552
Domestiques	1.374	2.230	3.604
Total	6.566	25.731	32.297
¹ <i>Annuaire statistique genevois 1963</i> , Genève, 1964, p. 122. ² Professions libérales, professeurs, instituteurs, directeurs, administrateurs, cadres. ³ Ouvriers, qualifiés ou non, de l'industrie et des métiers. ⁴ Ouvriers, qualifiés ou non, de la construction et de l'agriculture, chauffeurs, livreurs, autres ouvriers et manœuvres.			

le nombre des émigrés (22.844) a été plus faible en 1963 que celui des immigrés (27.897) parmi les Suisses, ce qui se traduit par une perte de 5053 nationaux.

Les tableaux I à III permettent de tracer un assez bon portrait des Suisses qui viennent prendre domicile dans un grand centre. Il s'agit presque toujours d'une personne qui n'a pas dépassé la trentaine, et même, en règle générale d'un moins de 25 ans. Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes. La durée de séjour en un même endroit de cette population mobile n'est pas très longue, en moyenne (quelque 7-8 ans). Elle apparaîtrait un peu plus courte si les statistiques utilisées ici distinguaient d'une part les personnes nées à Zurich et qui quittent cette ville, et d'autre part, les migrants qui y sont arrivés du dehors et en repartent. On peut seulement constater, d'après ces sources que les premiers sont au nombre de 5159 (sur un total de 27.897 cas pris en considération). Les statistiques en cause reflètent donc principalement la durée du séjour des personnes de la deuxième catégorie. Dans la moitié environ des cas, le séjour à Zurich n'a pas dépassé 2 ans.

Cependant, un peu plus du tiers des personnes qui ont émigré de la ville de Zurich en 1963 n'ont pas pour autant quitté le canton de Zurich. Il est vraisemblable que dans une partie importante des cas, il s'agit d'un simple déménagement en grande banlieue.

La proportion très faible des moins de 15 ans, dans le groupe des personnes ayant immigré à Zurich (ville) en 1963, indique que les migrants suisses qui viennent grossir la population des grandes villes ne sont le plus souvent pas des personnes chargées de famille. Certaines autres données zurichoises le confirment. La grande majorité des 22.844 migrants en cause sont arrivés à Zurich seuls. Les familles n'étaient en effet, pour ce groupe, qu'au nombre de 1400, dont la moitié sans enfants, un quart avec un enfant et un quart avec 2 enfants et plus.

TABLEAU III. *Quelques caractéristiques démographiques et professionnelles des Suisses et des étrangers ayant immigré à Zurich (ville) en 1963, en provenance du reste de la Suisse ou de l'étranger, et comparaisons avec l'ensemble de la population de cette cité. En pour-cent*¹.

	Immigrés		Population totale de Zurich (ville)
	Suisses	Etrangers	
<i>Sexe</i>			
Hommes	47,3	63,6	47,2
Femmes	52,7	36,4	52,8
Total (= 100 %)	22.844	32.227	439.983 ²
<i>Age</i>			
Moins de 15 ans	7,3	3,7	16,4
15-34 ans	76,3	79,4	32,1
dont:			
15-19 ans	18,3	11,6	6,6
20-24 ans	37,1	34,0	8,9
25-29 ans	14,4	21,9	8,6
30-34 ans	6,5	11,9	8,0
35 ans et plus	16,4	16,9	51,5
Total (= 100 %)	22.844	32.227	440.170 ³
<i>Activité</i>			
Exerçant une profession	72,0	89,1	52,5
Sans activité économique	28,0	10,9	47,5
Total (= 100 %)	22.844	32.227	440.170 ³
<i>Profession</i>			
Non-manuels ⁴	48,5	13,8	51,2
Manuels	51,5	86,2	48,8
Total des personnes exerçant une profession (= 100 %)	16.438	28.699	216.962 ^{3, 5}
<i>Durée du séjour (à Zurich-ville)⁶</i>			
Moins d'un an	26,6	62,1	
Un an	9,9	13,5	
Deux ans	11,8	11,2	
De 3 à 5 ans	17,1	9,0	
De 6 à 10 ans	10,9	3,0	
De 11 à 15 ans	5,8	0,6	
16 ans et plus	17,9	0,6	
Total (= 100 %)	27.897	29.606	
Durée moyenne du séjour	7 ³ / ₄ ans	1 ³ / ₄ an	
<i>Lieu de destination des personnes qui ont quitté la ville en 1963 pour aller s'installer ailleurs⁶</i>			
Canton de Zurich (sauf ville de Zurich)	37,0	15,0	
Reste de la Suisse	51,0	9,0	
Etranger	12,0	76,0	
Total (= 100 %)	27.897	29.606	

¹ Statistisches Jahrbuch der Stadt Zurich 1963.
² En 1963.
³ En 1960.
⁴ Employés et personnes à leur compte. Ces dernières ne sont que 606 parmi les immigrés suisses et 278 parmi les immigrés étrangers. Dans la population active de Zurich (ville) les personnes à leur compte étaient au nombre de 22.977.
⁵ Population active, sans les apprentis et les travailleurs familiaux, qu'il n'est pas possible de répartir en manuels et non-manuels selon la source utilisée ici.
⁶ Il s'agit ici, contrairement au reste du tableau, des émigrés (personnes ayant quitté la ville de Zurich en 1963 pour aller prendre domicile ailleurs, en Suisse ou à l'étranger).

La proportion des non-actifs, beaucoup plus faible parmi les immigrés suisses que dans la population totale de Genève et de Zurich, est un indice supplémentaire du fait qu'il s'agit principalement de migrations de travailleurs, non de déplacements d'unités familiales avec enfants.

L'activité de ces migrants est fréquemment de type non manuel (employés en particulier). Les ouvriers compris parmi les migrants suisses des tableaux I et II, relatifs à Genève, travaillent plutôt dans les branches proprement industrielles, et rarement dans les métiers du genre de ceux du bâtiment. Les statistiques zurichoises, que j'ai renoncé à reproduire en ce qui concerne ce point, pour gagner de la place et aussi parce qu'elles se prêtent moins bien aux classifications qui nous intéressent ici, vont dans le même sens.

Les domestiques des tableaux I et II sont très souvent de jeunes Suisses allemandes venant, pour un an, afin d'apprendre la langue. Les jeunes employés qui sont envoyés par leur firme en stage de perfectionnement, ou qui viennent d'eux-mêmes pour essayer de progresser dans leur profession, sont nombreux à en juger d'après l'expérience. De même, les travailleurs manuels venus des régions rurales ou des petites villes, en quête d'un emploi supérieur à celui qu'ils avaient chez eux.

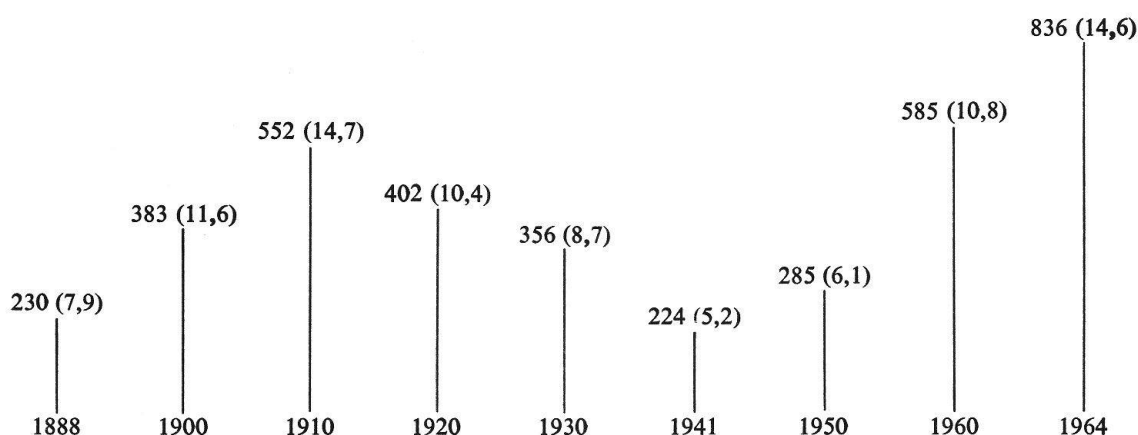
Courants faisant affluer des jeunes sans charge de famille dans les professions non manuelles et dans les métiers ouvriers les plus évolués; séjours souvent temporaires, ayant sans doute fréquemment le caractère d'un stage de perfectionnement, ou en tout cas un but de promotion économique et sociale: telle pourrait être la description condensée des migrations de Suisses à destination des principales zones d'expansion économiques du pays. Ces courants correspondent beaucoup moins au schéma traditionnel de l'entrée dans la pyramide sociale des villes par le bas qu'au schéma « ascensionnel » de Pourcher, à cette différence que la migration temporaire y est prépondérante, par opposition aux migrations définitives ou viagères.

Quoique se situant, dans sa masse, à un autre niveau socio-professionnel, le flux migratoire étranger, nous allons le voir, présente plus d'un trait commun avec ces courants internes.

3. Les immigrants étrangers

Disposant de capitaux abondants, ayant à satisfaire un marché intérieur et extérieur en expansion, animée d'un esprit d'entreprise très marqué, dotée, malgré la pénurie relative de cadres qu'elle connaît, d'un contingent important de travailleurs très qualifiés et de spécialistes, l'économie suisse s'est développée dans des proportions exceptionnelles depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette croissance de l'appareil de la production et des échanges n'a été possible que grâce à l'appel à des renforts de travailleurs, qui ont été recrutés à l'étranger. A l'époque de la grande expansion économique de la fin du siècle dernier — construction des chemins de fer, notamment — et des premières années de ce siècle, il en avait déjà été de même. La guerre de 1914-1918, puis les années difficiles qui ont suivi ont entraîné au contraire une baisse considérable de l'effectif des étrangers. L'évolution du nombre de ces derniers (et de leur pourcentage par rapport à la population totale) dessine par conséquent la courbe que voici:

TABLEAU IV. *Etrangers recensés en Suisse. En milliers*
(avec entre parenthèses le pourcentage par rapport à la population totale)



Les chiffres indiqués ici pour 1964 se rapportent au mois de février. En été, le nombre des étrangers augmente, à cause de l'afflux des travailleurs saisonniers. En août 1964, les étrangers (sans les touristes) étaient un peu plus d'un million (17,7 % de la population totale). Cependant, l'effectif de février est plus comparable aux données rétrospectives fournies par les recensements (qui ont lieu en décembre). On voit d'après le tableau IV qu'en février 1964, la proportion des étrangers, par rapport à la population totale était du même ordre qu'en 1910 ¹.

Cette proportion est comparativement très élevée ². En France, en 1962, les étrangers (Algériens compris) représentaient 4,5 % de la population totale, ailleurs généralement beaucoup moins (Suède 2 %, etc.). Cela s'explique par le fait que la Suisse, industrialisée sur presque tout son territoire, est un des pôles de développement économique de l'Europe actuelle, et que sa population, peu nombreuse, présente un taux de natalité modéré.

¹ *Le problème de la main-d'œuvre étrangère en Suisse*, Berne, 236 p., mars 1964 (Rapport d'une commission officielle). « Le problème de la main-d'œuvre étrangère en Suisse, notes statistiques sur la situation en août 1964 », *La Vie économique*, n° d'octobre 1964, Berne, p.452-469. *Rapport du Conseil fédéral sur la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers*, 26 février 1965. « L'effectif de la main-d'œuvre étrangère soumise au contrôle en février 1965 », *La Vie économique*, Berne, avril 1965, p. 211-220.

² Sur les migrations internationales de travail sur le continent européen à l'heure actuelle, voir données dans *Etude sur la situation économique de l'Europe*, Commission économique pour l'Europe, chap. II, p. 33 et suiv. Cette étude contient un chapitre spécial sur le cas de la Suisse. Voir également: *L'étranger qui est dans tes portes* (Rapport de la Conférence d'Arnoldshain sur les problèmes des travailleurs migrants en Europe occidentale, Conseil œcuménique des Eglises, Genève, 1964, 99 p.). *Les recherches italiennes sur l'exode rural*, Centro nazionale di prevenzione e difesa sociale, Milan, 169 p., 1965. Bureau international du travail: *Les migrations internationales 1945-1957*, Genève, 462 p., 1959. P. A. LADAME: *Le rôle des migrations dans le monde libre*, Genève, 1958. « La main-d'œuvre étrangère en Suisse », *Revue internationale du travail*, février 1963, p. 150-177. Description du statut des travailleurs étrangers et des tendances de la politique des autorités suisses à leur égard (recrutement, admission des familles, logement, assurances, etc.).

Imaginons que la Ruhr, ou la région de Paris, etc., soient des Etats souverains, leur main-d'œuvre, en grande partie immigrée, proviendrait forcément d'autres Etats. Vu sous cet angle, le cas Suisse est moins surprenant ¹.

TABLEAU V. *Pourcentage des Suisses et des étrangers dans chaque catégorie socio-professionnelle, en 1960* ¹

	Suisses	Etrangers	Total (= 100 %)
Employeurs	98	2	251.700
Personnes travaillant seules	94	6	113.800
Membres coopérants de la famille	99	1	117.200
Cadres et directeurs	89	11	95.700
Employés	93	7	537.800
Ouvriers à domicile	95	5	11.600
Ouvriers qualifiés	75	25	401.300
Ouvriers mi-qualifiés	75	25	612.600
Ouvriers non qualifiés	61	39	246.400
Apprentis manuels	96	4	87.500
Apprentis non manuels	98	2	36.800
Population active en tout	83	17	2.512.400

¹ Selon recensement de 1960, résultats partiels publiés dans *La Vie économique*, juin 1964.

TABLEAU VI. *Répartition des Suisses et des étrangers, selon la catégorie socio-professionnelle et le sexe, en 1960. En pour-cent* ¹

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Suisses	Etrangers	Suisses	Etrangers	Suisses	Etrangers
Non-ouvriers ²	51,5	15,0	53,5	16,0	52,0	15,0
Ouvriers qualifiés ³	22,0	33,0	9,0	10,0	18,5	25,0
Ouvriers mi-qualifiés ⁴	19,0	24,5	31,5	59,5	22,5	37,0
Ouvriers non qualifiés	7,5	27,5	6,0	14,5	7,0	23,0
Population active en tout (= 100 %)	1.485.400	270.600	605.400	151.000	2.090.800	421.600

¹ Même source que tableau V.
² Employeurs, personnes travaillant seules, membres coopérants de la famille, cadres et directeurs, employés, apprentis non manuels.
³ Y compris apprentis manuels.
⁴ Y compris ouvriers à domicile.

¹ Le fait que la Suisse soit au centre de l'Europe (ce qui raccourcit les distances, rend les retours plus faciles, etc.), très proche du principal pays d'émigration (Italie), doit être pris en considération aussi. De même que son multilinguisme qui rend les contacts avec l'étranger plus faciles. En outre, l'immigration est en Suisse un phénomène ancien: des milieux d'accueil (Suisses d'origine étrangère, étrangers installés depuis un certain temps, organisations diverses, etc.) se sont créés, de toute évidence.

Commençons par la distribution socio-professionnelle des étrangers travaillant en Suisse. Elle n'est pas connue de manière très complète, en ce qui concerne le présent immédiat. Le rapport fédéral de février 1965 déclare par exemple que pour évaluer le total des étrangers occupés dans l'ensemble de l'économie suisse, « on ne dispose que des données du recensement de la population de 1960, qui sont actuellement dépassées »¹. Ces données fournissent cependant certaines indications qui sont encore sans doute plus ou moins valables d'un point de vue très général. Elles montrent que la grande masse des étrangers compris dans la population active suisse était constituée en 1960 par des ouvriers² (85 %), à quoi s'ajoutent des employés subalternes (environ 9 %), des cadres (environ 3 %) et des indépendants (3 %). En 1950, la proportion des ouvriers était de 75 %, en 1930 de 70 %, en 1910 de 72 %³. Voir également tableaux V et VI.

Les données qui précèdent laissent de côté les travailleurs saisonniers de l'agriculture, du bâtiment, etc. En effet, nous l'avons noté déjà, les recensements ont lieu en décembre. De plus, par définition, la population résidente ne comprend pas les étrangers n'ayant pas encore 6 mois de résidence en Suisse à la date du recensement⁴.

La proportion des étrangers au sein des diverses catégories professionnelles varie, d'une manière générale, en raison inverse des avantages — prestige, revenu — offerts aux travailleurs: actuellement, les deux tiers environ des travailleurs du bâtiment sont étrangers, alors que la proportion est d'un peu plus du tiers pour la métallurgie, et du cinquième seulement pour l'imprimerie par exemple⁵.

Ces données globales sont moins parlantes que des observations directes, qui permettent de constater que dans les secteurs de travail les moins attractifs (barrages, terrassement, ateliers à la chaîne, etc.) les ouvriers sont assez souvent pour ainsi dire tous étrangers. Le phénomène prend continuellement plus d'ampleur. Cette évolution est sensible, notamment, dans la sphère industrielle, c'est-à-dire dans le milieu de travail le plus typique des formes d'organisation rigide des rapports humains, décrites en particulier par Georges Friedmann et Simone Weil. Qu'à la première occasion les ouvriers qui le peuvent quittent ces branches, pas forcément pour obtenir ailleurs un salaire nettement supérieur, est très significatif. Leur attitude n'est certainement pas sans lien avec la contradiction qui existe entre le statut de l'individu dans la société globale (démocratique) et la nature des rapports humains (travail en miettes, pas d'autonomie personnelle, pouvoir absolu, séparation des manuels et des non-manuels comme de deux castes, etc.) au sein des entreprises industrielles typiques. Le tableau suivant est éloquent:

TABLEAU VII. *Travailleurs des fabriques en Suisse, 1960-1964*¹

	Total	Suisses	Etrangers	Pourcentage des étrangers par rapport au total
1960	666.700	506.300	160.400	24
1964	776.100	482.100	294.000	38

¹ Rapport du 26 février 1965, p. 341.

¹ *Op. cit.*, p. 341.

² Y compris les domestiques.

³ Rapport de mars 1964, *op. cit.*, p. 19.

⁴ Rapport de mars 1964, *op. cit.*, p. 11.

⁵ Rapport du 26 février 1965, *op. cit.*, p. 341-342.

Les travailleurs de ce tableau forment le total des salariés et salariées assujettis à la loi sur les fabriques. La grande majorité sont des ouvriers de l'industrie.

Certains indices suggèrent en outre que parmi les ouvriers suisses, les jeunes sont les plus enclins à abandonner les métiers industriels. Une usine genevoise indiquait récemment que son personnel ouvrier âgé de 40 ans et plus se composait de 86 % de Suisses et de 14 % d'étrangers, tandis que 31 % seulement de ses ouvriers de moins de 40 ans étaient des Suisses, la proportion des étrangers étant donc de 69 % pour ce groupe ¹.

Les tableaux I à III dont nous examinerons maintenant la partie de droite précisent ce qui précède. La comparaison de la pyramide socio-professionnelle des immigrés suisses et des immigrés étrangers arrivés en 1963 dans le canton de Genève, permet de vérifier de façon particulièrement nette que les seconds forment pour la plus grande partie un prolétariat qui afflue vers le bas de la pyramide sociale.

Un passage du rapport du 26 février 1965 constituera la conclusion toute naturelle de ce premier point: « Un nombre toujours plus élevé de Suisses ont laissé aux étrangers le soin d'exécuter les travaux pénibles, désagréables, salissants et moins bien rémunérés » ².

Cela ne doit toutefois pas faire oublier que l'immigration étrangère a été indispensable pour atténuer quelque peu la pénurie de cadres dont souffre la Suisse. En 1960, 45 % des physiciens opérant dans ce pays étaient étrangers; 19 % des chimistes, 19 % des professeurs d'université, 26 % des ingénieurs mécaniciens, étaient dans le même cas ³.

Le tableau II montre que le canton de Genève reçoit plus de cadres (abstraction faite des fonctionnaires internationaux) par voie d'immigration étrangère que par voie d'immigration nationale. De même que la population suisse ne peut tirer de son propre fond les ouvriers dont a besoin son économie, ce qui supposerait, notamment, un taux de natalité élevé, de même ses écoles supérieures sont incapables de lui assurer tous les spécialistes qu'il lui faudrait.

Le malthusianisme démographique est d'ailleurs en partie à l'origine du fait que les institutions éducatives se sont figées dans des dimensions étreintes. Sous cet angle, la situation suisse confirme tout à fait certaines thèses bien connues d'Alfred Sauvy.

Passons à la durée du séjour qu'effectue les travailleurs étrangers en Suisse, et aux caractéristiques démographiques de ce groupe. Les étrangers qui travaillent en Suisse sont en grande majorité des Méridionaux: 59 % des étrangers recensés en Suisse en 1960 étaient italiens. Si l'on considère les travailleurs « soumis à contrôle » ⁴, il appert qu'en août 1964, 66 % d'entre eux étaient Italiens et 11,5 % Espagnols, soit 77,5 % pour ces deux seuls pays ⁵. L'infériorité de leur niveau d'instruction par rapport à la moyenne suisse est certaine. Leurs manières d'être ne sont forcément pas dans le style qui est le plus commun en Suisse, ce qui leur est reproché par une partie importante de l'opinion, particulièrement dans les classes populaires, selon un mécanisme, hélas, bien connu, de la psychologie sociale.

Le cinquième environ des étrangers se trouvant en Suisse y sont établis à demeure. Pour ceux-ci, la répartition entre actifs et non-actifs se rapproche beaucoup de celle de la population totale du pays.

¹ Rapport annuel Gardy 1964, Genève, 20 p., 1965, p. 7.

² *Op. cit.*, p. 339.

³ Rapport de mars 1964, p. 20.

⁴ Permis de travail temporaire, avec limitation des possibilités de changer d'emploi, et restrictions quant à la venue de la famille. Le rapport fédéral de mars 1964 expose les principes et les règles d'application de ce statut, et les raisons qui l'expliquent, du point de vue de l'équilibre économique. Il couvre les saisonniers (206.305 en août 1964), les frontaliers (49.230) et des travailleurs en séjour de plus longue durée (465.366).

⁵ Rapport d'octobre 1964, *op. cit.*, p. 452-453.

Les étrangers « soumis à contrôle » forment le gros de l'effectif. La durée du séjour des travailleurs entrant dans cette catégorie est généralement plutôt brève: en 1959, 75,3 % d'entre eux étaient restés 3 ans ou moins de manière ininterrompue en Suisse, 8,4 % 4 ans, 5,3 % 5 ans, et 11,0 % seulement 6 ans ou plus. La durée moyenne du séjour des travailleurs étrangers a d'ailleurs tendance à diminuer. Une étude faite en 1955, et qui peut se comparer à celle dont je viens d'extraire les pourcentages ci-dessus le prouve. Ces données, tant pour 1959 que pour 1955 se rapportent exclusivement aux non-saisonniers ¹.

Le tableau III indique que la durée du séjour des travailleurs étrangers en une région donnée du pays est de moins de 2 ans en moyenne. L'annuaire statistique zurichois révèle en outre qu'elle est de l'ordre de 2 ans dans les professions non manuelles et de 1 an et 7 mois pour les ouvriers. Dans certaines professions, considérées à part, elle est inférieure à 1 an (bâtiment, notamment). Le tableau III nous apprend aussi que les travailleurs qui quittent ainsi une région du pays se rendent assez rarement dans une autre. La plupart retournent à l'étranger.

Ces travailleurs sont en très grande majorité des jeunes. Au total, en 1960, 56 % des étrangers résidant en Suisse (y compris ceux qui y sont établis à demeure) étaient âgés de 20 à 39 ans, proportion plus de deux fois supérieure à celle des Suisses des mêmes groupes d'âge ². Le tableau III fournit, en ce qui concerne la ville de Zurich tout au moins, des renseignements supplémentaires. Comme les migrants suisses, les migrants étrangers ont très rarement plus de 35 ans. Les seconds comprennent encore moins d'enfants que les premiers. Leur pourcentage de personnes entre 15 et 34 ans est donc spécialement fort.

La proportion des non-actifs parmi les étrangers soumis à contrôle est très faible, encore beaucoup plus faible que pour ce qui est des migrants suisses (tableaux I et III).

Le recensement de 1960 montre que la population étrangère de la Suisse compte proportionnellement plus de célibataires que la population totale. Les statistiques zurichoises apportent un complément d'information touchant au moins indirectement ce point. Elles font ressortir que pour plus de 30.000 étrangers venus s'installer dans la ville en 1963, le nombre des familles arrivées en groupe était de 1449 seulement. Sur ces 1449 familles, 1031 étaient sans enfants, 299 comprenaient un enfant et 119 deux enfants ou plus. Il faudrait évidemment déterminer le nombre des travailleurs ayant laissé leur famille dans leur pays. Il n'est sans doute pas négligeable. Cependant, les célibataires doivent former une forte partie du contingent, d'après la répartition par âge.

En définitive, le courant migratoire étranger affecte donc des jeunes, qui ne sont que dans une certaine proportion des cas chargés de famille, et dont le séjour en Suisse est temporaire. Par ce dernier trait ce mouvement de population se distingue de ceux qu'exprime le schéma traditionnel, qui n'envisage en fait, comme nous l'avons vu, que l'immigration définitive. Il est vraisemblablement souvent motivé non pas simplement par le besoin d'un salaire indispensable pour survivre, mais par un désir de perfectionnement et de promotion sociale. Sous cet angle, il se rapprocherait des courants migratoires propres à la population suisse. La fréquence de ces projets, la fréquence aussi des cas où ils peuvent être menés à bien (promotion sociale du migrant à son retour chez lui) seraient à déterminer. Quoi qu'il en soit de ces faits, il reste que du point de vue de leur situation en Suisse pendant leur séjour, le cas de ces travailleurs est conforme à ce même schéma traditionnel (et plus spécialement à ce que celui-ci nous enseigne au sujet des migrants

¹ Rapport de mars 1964, *op. cit.*, p. 33.

² Rapport de mars 1964, p. 14.

qui forment une minorité « ethnique »), dans toute la mesure où, dans leur grande majorité, ils sont embauchés pour exécuter les besognes les moins avantageuses, et dans la mesure aussi où ils vivent plus ou moins en vase clos, du fait de différences culturelles dont les préjugés d'une partie de la population d'accueil font des obstacles à un commerce social détendu et équilibré.

Ces barrières ne doivent pourtant pas être exagérées à priori. La faculté d'assimilation de la société suisse est grande, en tout cas en Suisse romande. La population locale de Genève, par exemple, est composée en grande partie de descendants d'immigrés récents, arrivés soit du reste de la Suisse, soit de l'étranger. De toute façon, il serait intéressant de faire des observations concrètes, pour déterminer la proportion des travailleurs étrangers d'aujourd'hui qui sont véritablement en butte à la ségrégation, et pour voir aussi par quels processus les autres (travailleurs établis ou travailleurs en séjour temporaire) ont réussi à trouver une certaine forme d'intégration. Des comparaisons avec la situation des migrants suisses feraient ressortir sans doute plus de ressemblances qu'on n'imaginerait d'abord. Eux aussi ont parfois à vaincre des préjugés (le stéréotype du Suisse allemand dans l'esprit du Romand, par exemple), eux aussi, au début de leur séjour du moins, sont souvent isolés, imparfaitement logés, etc.

4. Mobilité sociale

A lui seul, le taux élevé de la mobilité géographique d'ordre interne que l'on constate en Suisse annonce une forte mobilité sociale. Ce taux n'a cessé d'augmenter au cours des dernières 100 années à peu près.

En outre, en Suisse, comme dans tous les pays à économie évoluée, la masse des emplois rudimentaires et mal rémunérés diminue, en particulier par suite de la mécanisation de l'agriculture, du terrassement, de la manutention, etc. D'autre part, le nombre des fonctions non manuelles augmente très considérablement. Il s'agit là aussi d'une tendance d'origine déjà fort ancienne. L'accroissement est sensible, notamment au niveau des emplois de cadres. De ce fait, des efforts ont été esquissés pour permettre à davantage de jeunes de faire des études longues. Il est des entreprises qui tentent également de favoriser la promotion de certains de leurs employés, grâce à des stages d'études, etc. Indépendamment même de l'afflux de travailleurs étrangers, il y a là un ensemble de faits qui impliquent d'importants mouvements de mobilité ascendante.

Cet afflux est venu, de toute évidence, renforcer cette tendance, dans toute la mesure où les travailleurs étrangers sont embauchés surtout dans les métiers dont les autochtones s'évadent le plus volontiers. Cette évasion peut s'accomplir de deux façons: l'ouvrier lui-même change d'activité au cours de sa propre carrière; ses enfants se tournent vers une profession différente de la sienne.

Ces mouvements n'ont pas encore fait l'objet d'études systématiques.

Une enquête sommaire de mobilité sociale a eu lieu en 1954-1956. L'échantillon sur lequel elle portait (homme de 18 ans et plus, ayant une activité professionnelle) n'était pas rigoureusement représentatif. Il ne comprenait que fort peu d'ouvriers agricoles et de manœuvres en particulier. Cette enquête fournit pourtant certaines indications. Selon celles-ci, les courants de mobilité ascendante observés en Suisse sont pour le moins comparables à ceux des autres pays industriels, c'est-à-dire forts ¹. Une ou deux études partielles,

¹ LIPSET et BENDIX: *op. cit.*, p. 11 et suiv. Voir aussi ROGER GIROD (avec W. HUTMACHER): « Mobilité sociale en Suisse; changements de milieu d'une génération à l'autre », *Revue de l'Institut de Sociologie Solvay*, Bruxelles, 1957, n° 1, p. 19-32.

réalisées à peu près à la même époque ¹ sur certaines catégories sociales considérées isolément, aboutissent à des constatations qui correspondent à celles de l'enquête dont il vient d'être question.

Celle-ci a eu lieu à un moment où l'afflux de travailleurs étrangers était loin d'avoir pris les proportions qu'il devait revêtir par la suite. De plus et surtout, les changements de condition enregistrés par l'enquête ont eu lieu pour la plupart entre le début de la Première Guerre mondiale et la fin de la seconde, c'est-à-dire à une époque où, nous l'avons noté, le nombre des travailleurs étrangers employés en Suisse était en baisse. Seuls les interrogés qui n'avaient pas plus de 20-22 ans lors de l'enquête se trouvaient à l'âge de leurs études et de leur intégration à la vie active au moment où cette tendance commença de se renverser. Les interrogés de plus de 65 ans (entrés dans la vie active avant 1914) ont aussi bénéficié dans leur jeunesse des conditions créées par un fort afflux de travailleurs étrangers. Mais ces interrogés ne représentent qu'une petite fraction de l'échantillon, et il s'agissait d'un autre âge de la société helvétique.

En attendant des travaux nouveaux et plus complets (qui seraient sans doute possible sur la base de certains registres d'état civil), qui confirmeront ou infirmeront les observations de pionniers dont je viens de parler, il faut conclure que la mobilité sociale — plus particulièrement celle de sens ascendant — était importante en Suisse avant même la période de prospérité d'après-guerre et indépendamment de la venue d'une grande masse de travailleurs étrangers. Cela n'a rien d'incompréhensible, compte tenu des faits rappelés au début de cette section (mobilité géographique, évolution des structures socio-professionnelles).

Les années 1950-1965 environ ont certainement correspondu à une accentuation de ces courants ascendants. Ce que nous avons vu plus haut, à propos des caractères de l'immigration étrangère, de la diminution du nombre des ouvriers suisses de fabrique, etc. ne laisse guère de doute à ce propos. Aucune étude, malheureusement, n'a été effectuée, à ma connaissance, en vue d'évaluer l'ampleur de ce phénomène. A défaut, je puiserai quelques renseignements dans un travail fait à Genève au cours de ces dernières années et qui a consisté à étudier la progression (genre d'études, apprentissage, premières activités professionnelles) de toute une génération de jeunes filles et de jeunes gens. La carrière de ces jeunes a été suivie, à partir de leur douzième année, jusqu'au moment où ils atteignirent 20-21 ans. Ces sujets sont nés en 1942-43. A l'époque où ils étaient sur les bancs de l'école primaire, les travailleurs étrangers commençaient d'affluer. En 1955-1958, au moment où cette génération de jeunes parvenait au stade le plus décisif, peut-être, du point de vue de l'orientation professionnelle (vers 12-15 ans), ces travailleurs étaient déjà très nombreux. Cependant, l'idée que certains métiers étaient plus ou moins réservés à des étrangers n'était sans doute pas encore cristallisée dans les esprits. Elle joue sans doute un rôle beaucoup plus grand aujourd'hui dans le choix des carrières, par les parents et par les adolescents. Il faudrait donc étudier des générations plus jeunes pour observer à leur maximum d'ampleur les effets de l'utilisation en masse d'un prolétariat étranger sur le cheminement scolaire et professionnel des jeunes autochtones. Par ailleurs, la génération prise en considération ici n'a bénéficié que des toutes premières mesures, très limitées, prises pour démocratiser les études. Les premières phases de l'enquête (de 12 à 17 ans) dont cette génération

¹ Etude sur les ouvriers de la métallurgie, déjà mentionnée, *op. cit.*, p. 63. Enquête comparative faite en 1954-1956 à Genève, sur un petit échantillon d'employés de bureau et d'ouvriers du bâtiment (Archives du Centre de recherches sociologiques de Genève).

a fait l'objet ont donné lieu à diverses publications ¹. Les résultats des phases suivantes (de 17 à 20-21 ans) qui nous intéressent le plus ici, puisqu'elles correspondent aux premières activités professionnelles (et pour une minorité au début des études universitaires), sont en cours d'analyse ².

Je puiserai simplement quelques faits significatifs dans les matériaux que ce dépouillement a déjà rendus disponibles (tableau VIII). Ce tableau doit être utilisé avec précaution. Les classifications utilisées pour ranger les jeunes d'une part et la population active d'autre part sont assez loin d'être identiques. De plus, il est difficile de comparer une génération qui se trouve au début de sa carrière à la population active en général. Certains des jeunes salariés, manuels ou non, de notre tableau, se mettront par la suite à leur compte, une partie des employés deviendront des cadres, beaucoup de jeunes ouvrières et employées cesseront de travailler une fois mariées, etc. En ce qui concerne les jeunes, les ouvriers qualifiés sont ceux qui ont achevé leur apprentissage (ou sont proches de l'achever). Les non-qualifiés (ou mi-qualifiés) sont ceux qui exercent un métier manuel sans avoir achevé leur apprentissage (ou sans avoir jamais été apprentis). La distinction entre ces mêmes groupes, pour ce qui est de la population active, est opérée sur la base des déclarations des intéressés, enregistrées lors du recensement. Un ouvrier qui n'a pas fait d'apprentissage, mais est affecté à un poste qualifié, ou qui est payé au tarif des qualifiés, se rangera vraisemblablement parmi ceux-ci. Dans ces conditions, appliqué à la population active, le mode de classification adopté pour les jeunes ferait donc augmenter dans une certaine mesure la proportion des ouvriers non qualifiés et semi-qualifiés au détriment des qualifiés. Cela n'en rend que plus significative la constatation majeure qui se dégage du tableau VIII, à savoir la très forte régression du pourcentage des ouvriers non qualifiés (et semi-qualifiés) chez les jeunes par opposition à la population active totale.

Cette catégorie ne comprend que le dixième d'une génération nouvelle, alors qu'elle englobe plus du quart de l'ensemble des personnes actives. Elle est donc pour ainsi dire en voie de disparition dans la population élevée sur place. Je ne puis pas entreprendre ici une analyse de détail pour déterminer dans quelle proportion les enfants de chaque milieu deviennent ouvriers, employés, cadres, etc. Néanmoins, il convient de noter que même parmi les enfants de manœuvres, le pourcentage des jeunes ouvriers non qualifiés (ou semi-qualifiés) n'est que de 22 % en ce qui concerne les garçons (21,5 % en ce qui concerne les filles). Les fils d'ouvriers (semi-qualifiés ou qualifiés) deviennent ouvriers non qualifiés (ou semi-qualifiés) dans 15 % des cas. Les jeunes filles de même origine dans 10,5 % des cas. Dans les autres milieux, la proportion est généralement minime.

Certes, une partie des « employés non diplômés » ont des fonctions très modestes. Socialement, elles les rattachent plus ou moins aux classes moyennes, et c'est là surtout ce qui fait l'attrait principal de ces activités et les fait préférer aux postes manuels. Ces fonctions sont peut-être précaires dans une partie des cas. Une récession pourrait en faire disparaître un grand nombre. Certains jeunes ouvriers ou employés qualifiés, par suite de déboires professionnels, seront à n'en pas douter contraints de se replier sur des emplois manuels, peu ou pas qualifiés. Mais, il est vraisemblable aussi qu'une partie des jeunes qui

¹ ROGER GIROD, en collaboration avec J. F. ROUILLER: *Milieu social et orientation de la carrière des adolescents (de 12 à 17 ans)*, 3 fascicules, Centre de recherches de la Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève, 1961-1963.

² Voir cependant quelques aperçus préliminaires: ROGER GIROD, en collaboration avec FIROUZ TOFIGH: « Family Background and Income, School Career and Social Mobility of Young Males of Working-class Origin: a Geneva Survey », *Acta Sociologica*, Copenhague, 1965. Mêmes auteurs: « L'école et la promotion sociale des jeunes gens d'origine ouvrière », *Etudes pédagogiques*, Lausanne, 1965, p. 72-86.

TABEAU VIII. Répartition socio-professionnelle comparée d'une génération de jeunes et de la population active totale. Canton de Genève

Jeunes (activité à 20-21 ans, en 1962-1964) ¹				Population active totale (1960)			
Activités	Hommes	Femmes	Ensemble	Activités	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers non qualifiés (ou semi-qualifiés)	12,0	9,0	10,5	Ouvriers non qualifiés (ou semi-qualifiés)	23,5	36,1	28,2
Ouvriers qualifiés ²	36,5	7,0	21,5	Ouvriers qualifiés	28,4	9,6	21,6
Employés sans diplôme ³ . .	7,0	33,5	20,5	Employés, qualifiés ou non .	26,0	40,2	31,2
Employés qualifiés ⁴	20,0	21,5	20,5	Directeurs et cadres	8,1	1,9	5,7
Techniciens, cadres, étudiants	21,5	21,0	21,0	Personnes à leur compte (et membres coopérants de leur famille)	14,0	12,2	13,3
Activités à temps partiel, cours divers, activités à domicile	3,0	8,0	6,0				
Total (= 100 %)	989	1.045	2.034	Total (= 100 %)	86.762	50.228	136.990

¹ Total des filles et garçons nés entre le 1^{er} septembre 1942 et le 31 août 1943. Non compris ceux qui ont immigré après l'âge de 15 ans. Les sujets qui avaient quitté Genève au moment des observations auxquelles se réfère le présent tableau (établi en 1962-1964), soit définitivement, soit à titre temporaire (stage, étudiants fréquentant une université autre que celle de Genève, etc.), ne sont pas pris en considération ici. Il en va de même de quelques cas spéciaux.

² Travailleurs ayant achevé un apprentissage manuel, ou sujets encore en train d'accomplir un tel apprentissage (à peine une quarantaine de cas).

³ Il peut s'agir aussi bien d'aides de magasin, par exemple, provenant de l'école primaire, que de sujets entrés dans un bureau à partir d'une classe supérieure de l'enseignement secondaire, mais sans être titulaires du baccalauréat.

⁴ Employés ayant achevé un apprentissage non manuel (ou, dans environ une trentaine de cas, sujets en train d'accomplir un tel apprentissage) ou employés titulaires du baccalauréat.

étaient manœuvres ou ouvriers semi-qualifiés à 20-21 ans obtiendront par la suite un emploi mieux coté. Tous ces mouvements seront à déterminer ultérieurement si possible. Pour le moment notons simplement que la jeunesse élevée dans une agglomération helvétique importante ne comprend pour ainsi dire que des ouvriers qualifiés et des non-manuels.

Le fait est d'autant plus frappant que de très nombreux jeunes appartenant à cette génération avaient échoué gravement dans leurs études obligatoires¹: 11 % avaient terminé ces études dans des classes spéciales, pour élèves incapables de suivre l'enseignement ordinaire, même avec 1 ou 2 ans de retard, 5 %, tout en restant dans l'enseignement ordinaire, l'ont quitté, à 15 ans ou après, sans être jamais parvenus à dépasser les classes pour enfants d'une douzaine d'années. A eux seuls, les deux groupes qui viennent d'être cités réunissent plus de cas que le groupe des jeunes qui sont ouvriers semi-qualifiés ou non qualifiés vers 20 ans. Or, je n'ai pas parlé du contingent des garçons et des filles qui se sont arrêtés dans leurs études au niveau du 8^e degré (alors que l'école obligatoire se termine au 9^e pour un élève sans retard). Ce contingent comprend 21 % d'une génération.

Les adolescents qui entrent en apprentissage dans les métiers manuels sont en majorité recrutés dans ces catégories de retardés scolaires. D'ailleurs, toute population, au stade actuel du développement biologique et éducatif, comprend forcément un pourcentage assez notable d'individus dont l'intelligence demeure mal développée. Une société qui ne compte pour ainsi dire plus de travailleurs non qualifiés hausse ces handicapés au rang des qualifiés ou des non-manuels. En Suisse, à l'heure actuelle, tel est le cas. Cette transformation de retardés (les uns déficients, les autres seulement mal scolarisés) en travailleurs ouvriers qualifiés ou en « cols blancs » est-elle obtenue au prix d'un abaissement du niveau réel des qualifications requises? Ou bien au contraire grâce à un épanouissement effectif, obtenu par des méthodes de formation professionnelle plus efficaces que celles de l'école? Remettons à une autre occasion l'examen de cette question, dont la complexité est évidemment très grande.

En définitive, d'après les indications qui précèdent, la jeunesse suisse, dans sa masse, tend à évacuer le dernier étage de la pyramide socio-professionnelle. Dans la mesure où cela est un effet du progrès des techniques (substitution de la machine à l'homme dans les opérations automatisées), ou d'une évolution durable et saine de l'économie suisse (abandon de certaines productions demandant le concours de nombreux manœuvres et ouvriers semi-qualifiés, au profit d'autres, qui requièrent surtout des ouvriers qualifiés, des techniciens, des employés, etc.), ce phénomène doit être salué sans réserve comme un progrès. Mais il résulte de toute évidence aussi, et pour une part importante, de l'appel à la main-d'œuvre étrangère. Cela soulève de graves problèmes, du point de vue de l'équilibre à long terme de la société suisse, et surtout du point de vue moral.

5. Conclusions

Des analyses autrement précises que celles qui précèdent² seraient indispensables pour parvenir à une appréciation plus ou moins définitive du complexe de phénomènes

¹ Qui se terminent à 15 ans révolus à Genève.

² Avec l'aide de l'économétrie, il conviendrait d'abord, semble-t-il, de formuler un modèle permettant de mesurer avec rigueur l'ensemble des courants en cause (mobilité géographique en Suisse et dans les pays d'immigration, mobilité sociale ascendante et descendante des populations en présence, y compris la mobilité des travailleurs étrangers dans leur propre pays, après leur retour). Un tel modèle pourrait d'ailleurs s'appliquer aux incidences des mouvements migratoires en direction et en provenance de n'importe quel pôle de développement économique. Des observations sur les motivations, les degrés de satisfaction, les relations entre groupes, l'évolution du genre de vie et des mentalités, etc., susciteraient de leur côté des approfondissements utiles.

dont nous venons de nous occuper. Les quelques données que j'ai réunies permettent seulement d'esquisser des hypothèses, à titre tout à fait provisoire.

Schématiquement, il apparaît que le potentiel d'aptitudes de la population suisse est mis de plus en plus complètement à contribution du fait de la croissance de l'appareil économique. Ou, si l'on préfère, que le capital tout court, en se développant, fait surgir de multiples emplois nouveaux aux niveaux moyens et supérieurs de l'échelle des fonctions, et que le capital moral et mental de la population autochtone (ses motivations, ses connaissances, son aptitude à apprendre, etc.) lui permet de profiter de cette demande. Cela a pour effet d'élever, professionnellement et socialement, l'ensemble de la collectivité. Elle le peut, en particulier, parce que l'opulence de l'économie helvétique permet de faire appel à une importante masse de collaborateurs étrangers. Certains sont des cadres, et des employés, ou occupent au moins des postes ouvriers relativement satisfaisants. Mais le grand nombre a pour lot les servitudes économiques les plus pesantes. La population suisse épargne en somme ces dernières à ces enfants en leur offrant des remplaçants comme pouvaient le faire, naguère, dans certains pays, les familles qui ne désiraient pas que leurs fils accomplissent leur service militaire.

D'un point de vue strictement fonctionnel, le processus est normal. Je veux dire par là qu'il correspond, quant au fond, à la situation qui caractérise en règle générale (voir le schéma traditionnel de la section 1) les régions qui jouent le rôle de pôles de développement. Ailleurs, en général, les remplaçants viennent du pays. Mais ce n'est pas pour cela qu'ils reçoivent autre chose que les miettes du repas. Du point de vue de l'éthique démocratique, ces mécanismes ne sauraient évidemment être considérés comme une fatalité. Ils sont injustes et doivent être amendés dans toute la mesure du possible. L'injustice sur laquelle nous butons ici est inhérente à l'état actuel du régime économique et social (des régimes économiques et sociaux, car cette injustice-là — l'inégalité des chances qui sépare les populations déjà installées dans les régions fortement industrialisées, et, d'autre part, les immigrés qui arrivent là en provenance de zones moins avancées — paraît aussi évidente et tenace à l'Est qu'à l'Ouest, aux Etats-Unis que chez nous ¹).

La différence de nationalité aggrave toutefois la condition du migrant étranger. Celui-ci, de toute façon, ne jouit pas des mêmes droits (politiques notamment) que le national. Des règlements spéciaux peuvent encore, comme c'est le cas en Suisse, imposer à de larges catégories de travailleurs étrangers des restrictions diverses. A cela s'ajoute les restrictions de fait, si courantes, qui résultent de la discrimination à base de préjugés. Supposons supprimés, par hypothèse, ces désavantages dus à la qualité d'étranger, resterait l'inégalité des chances évoquée plus haut. Imaginons celle-là liquidée aussi, dans un lointain avenir, les conditions de vie étant devenues aussi stimulantes dans toutes les régions de la zone considérée: il y aurait encore des situations privilégiées, des situations moyennes et des emplois du type le plus subalterne, mal payés, associés à des statuts sociaux que personne n'accepte à moins d'y être forcé, et que la collectivité impose aux plus faibles d'une manière ou d'une autre. Cela demeure vrai de toutes les sociétés, à l'heure actuelle. La vraie injustice fondamentale est là, ce qui revient à dire que le seul remède réel est dans la réforme intégrale de la société.

Mais, viser ce but à long terme ne dispense pas de rechercher, dans l'immédiat, des mesures de nature à atténuer les vices les plus évidents du statut des travailleurs venus de

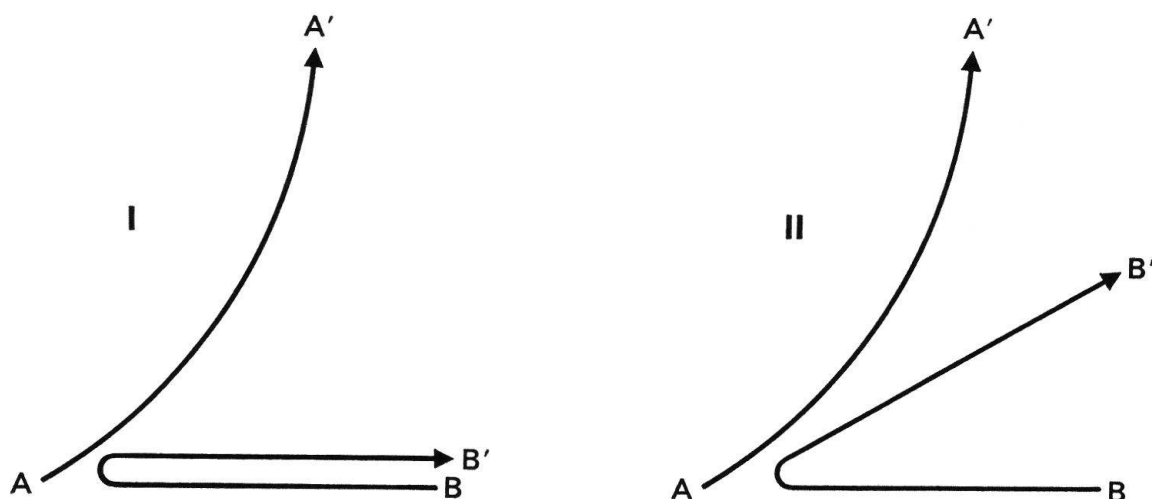
¹ Mis à part des cas jusqu'ici exceptionnels, comme celui que décrit Pourcher. Mais nous avons vu que ses observations laissent de côté les catégories d'immigrés les plus exposés aux difficultés d'adaptation.

l'extérieur, puisque c'est d'eux qu'il s'agit ici au premier chef. La Suisse s'y emploie dans une certaine mesure. Ses leaders moraux l'exhortent à faire bien davantage, pour être fidèle à sa vocation démocratique.

Qu'une politique à long terme soit à instaurer dans ce domaine, personne ne peut en douter, car il faut reconnaître, avec les experts fédéraux d'ailleurs¹, que le nombre des travailleurs étrangers ne pourra sans doute pas être réduit très considérablement. Il faudrait pour cela contraindre une large fraction de la main-d'œuvre suisse à un déclassement professionnel et social douloureux. Seule une crise catastrophique pourrait aboutir à ce résultat, et sans doute pas sans provoquer des tensions politiques intenses. L'automatisation de la masse des fonctions subalternes, l'égalisation du statut des ouvriers et de celui des « cols blancs » (plus exactement l'élévation du premier au niveau du second) sont des solutions dont la réalisation n'est pas réellement à l'ordre du jour, en ce qui concerne l'avenir prévisible. Une lente tendance se dessine pourtant dans ce sens. Elle ne pourra se maintenir sans une croissance économique accélérée et celle-ci suppose une abondante main-d'œuvre, donc, compte tenu des conditions démographiques, un fort appoint de travailleurs étrangers.

Notre analyse nous conduit à souligner que l'on a bien tort de poser presque toujours les problèmes qui résultent de cet état de choses en termes d'assimilation. Or, les rapports officiels le proclament, et ce que nous avons vu le confirme, les courants migratoires en jeu sont essentiellement temporaires. Bien sûr, la présence d'un contingent important de travailleurs étrangers est un fait désormais constant, mais les individus qui forment ce groupe ne sont là, sauf exceptions, que pour un temps limité. En outre, ce sont souvent des jeunes qui n'ont pas encore fondé de foyer. Beaucoup cherchent une occasion de progrès personnels autant qu'un supplément de gain. Sous cet angle, migrations internes et afflux de travailleurs étrangers se ressemblent fort, cela a été noté plus haut.

Selon la proportion des cas où les aspirations dont il vient d'être question ne sont pas déçues, les courants migratoires considérés se rapprochent plus ou moins de l'un ou de l'autre des deux types suivants :



¹ En particulier, rapport du 26 février 1965, p. 355.

La courbe A — A' représente ici le mouvement ascendant de mobilité sociale dont bénéficie la population suisse. Nous avons vu que ce mouvement était accentué par l'afflux de travailleurs étrangers (courbe B — B'), lequel alimente principalement le bas de la pyramide des emplois. Dans l'hypothèse I, on suppose que ces travailleurs étrangers, de retour chez eux, ont, dans leur majorité, une situation qui n'est pas meilleure qu'au départ. Dans le cas II, leur situation au retour est au contraire améliorée. La sagesse et l'équité commandent semble-t-il de faire en sorte que la réalité se rapproche autant que possible du cas II, notamment parce que les travailleurs étrangers retireraient de leur séjour un avantage durable, qui ne leur serait pas profitable seulement à eux personnellement, mais qui contribuerait à faciliter la croissance économique et la montée humaine de leur propre pays.

Cela conduirait à attirer systématiquement des jeunes célibataires, et à les considérer comme des hôtes en stage, venus explicitement pour acquérir, en échange de leur travail et en plus de leur salaire, un supplément de formation. Leur placement au retour devrait être facilité d'entente avec les autorités de leur pays d'origine. Il va de soi que pareille politique n'exclut nullement la fixation définitive d'une fraction des travailleurs étrangers dans le pays, ni la venue de certains autres (et de leur famille) pour une période plus ou moins prolongée, ou à titre viager, ni un flux raisonnable de saisonniers, encore moins la collaboration traditionnelle des frontaliers.

